

La Grande-Bretagne crée son réseau de relais d'information sur l'Europe

par Françoise Danset

Directeur de la bibliothèque départementale du Val-d'Oise

A l'initiative des représentants de la Commission européenne en Grande-Bretagne, se tenait à Birmingham les 5 et 6 janvier derniers le premier congrès du réseau britannique des relais d'information sur l'Europe, dont le thème était « Décentraliser l'information ». Environ 200 participants,

dont une cinquantaine de représentants de 15 pays de l'Europe communautaire et de l'Europe centrale, se sont réunis pour faire le point sur la politique d'information de la Communauté européenne, sur l'état du réseau anglais d'information, et sur l'éventualité de réseaux pan-européens.

Il s'agit donc, après la récente mise en place de relais d'information dans les principales bibliothèques publiques de Grande-Bretagne, de définir les responsabilités des différents acteurs de l'information : professionnels de l'information ainsi que responsables politiques et administratifs, et de faire le lien entre leurs différentes actions afin de diffuser auprès du grand public les informations concernant l'Union européenne, son fonctionnement, sa politique et ses programmes d'action.

Les Britanniques procèdent actuellement à la mise en place d'un réseau national, qui reliera entre elles les différentes instances susceptibles de proposer des informations sur les institutions européennes : les bibliothèques publiques, les chambres de commerce, les centres de documentation sur l'Europe de l'enseignement supérieur, les syndicats, les ONG, et tous les organismes représentant le commerce et l'industrie.

Cette décision s'appuie sur le fait que les représentants britanniques de la

Europe : Appel à projets

La section « Étude et Recherche » de l'ABF, en liaison avec le Conseil supérieur des bibliothèques, le CFPPA et la Bibliothèque nationale de France, a organisé le 19 janvier une journée d'étude : « Comment monter un projet communautaire. Bibliothèques et programmes européens ».

(Un compte rendu paraîtra dans le prochain numéro du *Bulletin*).

Cette journée avait pour objectif de sensibiliser les bibliothèques françaises au Plan d'action pour les bibliothèques 1994-1998 qui s'inscrit dans le quatrième programme cadre de recherche et développement de la Commission des Communautés européennes.

Deux dates importantes à retenir :

- le **15 mars 1995**, date à laquelle sera lancé par la Commission l'appel à projets dans le cadre de ce Plan d'action pour les bibliothèques. Le texte sera publié au *Journal officiel des Communautés européennes*.
- le **15 juin 1995**, date de la remise des dossiers à la Commission.

Contact : CFPPA, Conseil supérieur des bibliothèques, 8, rue Scribe, 75009 Paris. Tél : 42 65 09 11.

D'AILLEURS

Commission européenne se sont aperçus que de très nombreuses demandes d'information sur la Communauté européenne restent sans réponse, en particulier celles qui proviennent du secteur de l'éducation. Or, la convenable mise à disposition de ces informations est un pari à gagner si l'on veut que l'Europe devienne pour tous les citoyens une réalité facilement et localement accessible. D'où l'importance de la mise en place déjà largement réalisée de relais d'information dans les bibliothèques publiques et la nécessité d'instaurer dans l'année un système d'information pour le secteur scolaire.

Ce réseau national devra en particulier se préoccuper de formation professionnelle, en ce qui concerne les techniques d'information sur les questions européennes, et se spécialiser dans les nouvelles techniques de communication. La Commission européenne apportera son concours financier au fonctionnement du réseau et à la réalisation de ses objectifs pendant trois ans.

L'appartenance au réseau des relais d'information sur l'Europe est officialisée par une convention entre l'établissement et le représentant du réseau, et donne droit à un certain nombre d'avantages : fourniture gratuite des documents émanant de la Commission européenne, réduction de 50 % sur le prix des publications payantes et sur l'accès aux bases de données, abonnement à un bulletin d'information, et rencontres régulières avec les autres membres du réseau.

Rappelons qu'en France un tel réseau national n'existe pas. Cependant on se procure les informations concernant l'Europe dans différentes instances accessibles et bien organisées :

– les Euro-Info centres, placés dans chacune des chambres régionales de Commerce et d'Industrie. Ils ont été créés par la DG 23 et il en existe environ 200 dans toute l'Europe. Ils s'adressent plus particulièrement aux entreprises qu'ils renseignent sur la réglementation

européenne, le montage de dossiers de demandes de subvention, etc. ;

– les centres de documentation et de recherche européennes, placés dans les universités. Ils sont dépositaires des documents émanant de la Communauté européenne et accueillent, normalement, le grand public ;

– le GIE Sources de l'Europe, créé en 1992 à la Grande Arche de la Défense, est un centre de documentation ouvert au grand public et plus particulièrement aux jeunes. Avec une médiathèque, une salle d'actualité, une salle de conférences, une salle d'animation pour les enfants, une librairie, une cafétéria et surtout une équipe spécialisée d'une dizaine de personnes. Ce centre actuellement unique en Europe a un rayonnement très important ;

– enfin, dans un certain nombre de bibliothèques publiques, citons la BPI du centre Pompidou, la bibliothèque de la Part-Dieu à Lyon, et d'autres, un secteur livres et documents sur l'Europe a été particulièrement développé.